



RAPPORT DE DURABILITÉ
FIN *F* FACTOR

ENGAGEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chez FinFactor, nous reconnaissons l'importance cruciale de la durabilité dans toutes nos activités. Dans ce rapport, nous souhaitons donner un aperçu de nos initiatives et de nos performances en matière **environnementale**, **sociale** et de **gouvernance** (ESG). En effet, nous pensons que l'intégration de la durabilité dans nos services financiers n'est pas seulement éthique, mais aussi essentielle à notre succès à long terme.



Téléphone
03 331 31 80



Site web
www.finfactor.be



Email
info@finfactor.be



Adresse
Leysstraat 11/bus 3.02, 2000 Anvers



TABLE DES MATIÈRES

Règlement	page 1 - 5
Introduction	page 1
Informations générales	page 2
Réglementation applicable aux rapports sur le développement durable	page 3
Soutien scolaire	page 6
Durabilité environnementale (Environnement)	page 8 - 10
Impact direct sur l'environnement	page 9
Politique d'investissement responsable	page 11 - 12
Responsabilité sociale (Social)	page 13 - 17
Personnel	page 13
Satisfaction des clients	page 16
Engagement communautaire	page 17
Conseil d'administration (Governance)	page 18 - 24
Protection des données et de la vie privée	page 20

Règlement

Introduction

Suite à l'accord de Paris adopté en 2015 (COP21), la Commission Européenne a publié le 8 mars 2018 un plan d'action pour financer la croissance durable.

Dans cet accord de Paris, les gouvernements ont décidé que des actions concrètes étaient nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique. Il a été convenu de limiter le réchauffement climatique à 2°C (de préférence à 1,5°C). Pour y parvenir, l'Europe estime qu'il est nécessaire d'orienter les capitaux vers des projets et des activités durables.

C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter un langage commun et de définir clairement ce qui est "durable". C'est pourquoi le plan d'action pour le financement d'une croissance durable a appelé à la création d'un système de classification commun pour les activités économiques durables, ou d'une "taxonomie de l'UE".



Règlement

Informations générales

La finance durable est le processus qui consiste à prendre dûment en compte les considérations environnementales et sociales dans la prise de décision en matière d'investissement, ce qui permet d'accroître les investissements dans des activités durables à long terme.

Il s'agit donc d'un ensemble d'initiatives visant à soutenir la croissance économique tout en réduisant les pressions sur l'environnement et en tenant compte des aspects sociaux et de gouvernance.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) devraient donc être intégrées dans les décisions d'investissement.



Règlement

Réglementation applicable aux rapports sur le développement durable

Ces dernières années, les réglementations relatives aux rapports sur le développement durable ont considérablement évolué. Parmi les principaux cadres réglementaires et les normes applicables aux rapports sur le développement durable, on peut citer les suivants :

Le règlement UE 2019/2088¹ du Parlement européen et du Conseil concernant "la publication d'informations sur le développement durable dans le secteur financier".
(daté du 27/11/2019) (Nom abrégé : SFDR² ou " Sustainable Finance Disclosure Regulation ").

- **Définitions :**
 - Articles pertinents : Article 2 (Définitions) de la SFDR,
- **Transparence concernant les risques liés au développement durable :**
 - Articles pertinents : article 3 (Conduite des affaires), article 5 (Politique de rémunération) et article 6 (Intégration) de la SFDR.
- **Transparence dans l'information précontractuelle :**
 - Articles pertinents : article 8 (promotion des caractéristiques environnementales ou sociales) et article 9 (investissements durables) de la SFDR.
- **Transparence des effets négatifs :**
 - Articles pertinents : article 4 (au niveau de l'entité) et article 7 (au niveau du produit financier) de la SFDR.



¹ eur-lex.europa.eu/legal-content/NL/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R2088&qid=1697100788829

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/NL/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019R2088>

Règlement UE 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement UE 2016/1011 relatif aux "Critères de référence de l'UE pour la transition climatique et l'accord de Paris de l'UE - Critères de référence et informations sur la durabilité des critères de référence" (daté du 27/11/2019) (abrégé en "règlement sur les critères de référence").

Circulaire FSMA_2021_06³ du 09/03/2021 (Entrée en vigueur du règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations sur le développement durable dans le secteur financier)

Règlement UE 2020/852⁴ du Parlement européen et du Conseil relatif à " l'établissement d'un cadre pour la promotion de l'investissement durable et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 " (daté du 18 juin 2020) (abrégé en règlement taxonomique...).

- **Objectifs :**
 - Articles pertinents : Article 9 (objectifs environnementaux)
- **Activités durables :**
 - Articles pertinents : article 3 (critères)
- **Transparence au stade précontractuel et dans les rapports périodiques :**
 - Articles pertinents :
 - Article 5 (investissements durables du point de vue de l'environnement),
 - Article 6 (produits financiers présentant des caractéristiques environnementales) et
 - Article 7 (autres produits financiers).



MiFID II⁵ (Directive sur les marchés d'instruments financiers II) (Directive 2014/65/UE) : Il s'agit d'une directive de l'UE applicable aux entreprises d'investissement, y compris les sociétés d'investissement en Belgique. Cette directive exige la divulgation d'informations relatives à la durabilité en ce qui concerne le conseil et la gestion en matière d'investissement.

- Connaissances et aptitudes :
 - **Articles pertinents** : l'article 25 (Connaissances et adéquation), qui couvre l'évaluation des connaissances et de l'expérience des clients. Il évalue également si les produits financiers durables leur conviennent.
- Fourniture d'informations aux clients :
 - **Articles pertinents** : Article 24 (Principes généraux et information des clients) Cet article souligne l'obligation de fournir des informations clés aux clients avant l'exécution des transactions. Les entreprises d'investissement peuvent utiliser cette obligation pour fournir des informations sur la manière dont elles intègrent les facteurs de durabilité dans leurs services.



³ fsma_2021_06_nl.pdf
⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/NL/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0852>
⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/NL/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0065>

Soutien scolaire

La relation entre la notation **environnementale**, **sociale** et de **gouvernance** (ESG) et les rendements financiers fait l'objet de nombreuses recherches et d'un grand intérêt académique. De nombreuses études tentent de comprendre et de quantifier ce lien.

En général, la relation entre les notes ESG et les rendements peut être résumée comme suit :

1 Corrélation positive à long terme :

Plusieurs études ont montré une corrélation positive entre les performances ESG et les rendements financiers à long terme. Cela signifie que les entreprises qui obtiennent de meilleurs résultats en matière d'ESG sont généralement plus performantes sur le marché boursier et obtiennent des bénéfices financiers à long terme.

2 Réduction des risques et accès aux capitaux :

Les entreprises qui obtiennent des scores ESG élevés tendent à être moins risquées pour les investisseurs. Cela peut entraîner une baisse du coût du capital et un accès plus facile au financement.

3 Surperformance en cas de volatilité du marché :

Certaines études suggèrent que les entreprises ayant de solides pratiques ESG obtiennent de meilleurs résultats en cas de volatilité du marché et de ralentissement économique, ce qui pourrait indiquer un effet protecteur des scores ESG en temps de crise.

4 L'intérêt accru des investisseurs :

Les investisseurs s'intéressent de plus en plus aux facteurs ESG, et les entreprises qui obtiennent des scores ESG favorables peuvent être plus attrayantes pour les investisseurs, ce qui pourrait accroître la demande pour leurs actions.

Il est important de noter que la relation entre les scores ESG et les rendements est complexe et dépend de nombreux facteurs, notamment les critères ESG spécifiques évalués, le secteur dans lequel une entreprise opère et la région dans laquelle elle opère. En outre, il existe différentes manières de mesurer les scores ESG, et le choix de l'outil de mesure peut affecter les résultats. En général, la nature de la corrélation est considérée comme positive, mais il est important de tenir compte des nuances et du contexte de la situation spécifique.

1 Bron: Eccles, R. G., Ioannou, I., & Serafeim, G. (2014). The Impact of Corporate Sustainability on Organizational Processes and Performance. *Management Science*, 60(11), 2835–2857. <https://doi.org/10.1287/mnsc.2014.1984>

2 Bron: Hmaïttane, A., Bouslah, K., M'Zali, B., & Ibarioun, I. (2022). Corporate Sustainability and Cost of Equity Capital: Do Managerial Abilities Matter? *Sustainability (Basel, Switzerland)*, 14(18), 11363–. <https://doi.org/10.3390/su141811363>

3 Bron: Gutiérrez-Ponce, H., Chamizo-González, J., & Arimany-Serrat, N. (2022). Disclosure of Environmental, Social, and Corporate Governance Information by Spanish Companies: A Compliance Analysis. *Sustainability*, 14(6), 3254. MDPI AG. Retrieved from <http://dx.doi.org/10.3390/su14063254>

4 Bron: Friede, G., Busch, T., & Bassen, A. (2015). ESG and financial performance: aggregated evidence from more than 2000 empirical studies. *Journal of Sustainable Finance & Investment*, 5(4), 210–233. <https://doi.org/10.1080/20430795.2015.1118917>

Durabilité environnementale

(Environment)

Changement climatique

Chez FinFactor NV, nous nous efforçons d'intégrer le développement durable dans tous nos processus et activités, et nous sommes conscients du rôle crucial que nous jouons dans la réduction de notre impact sur l'environnement, en particulier en ce qui concerne le changement climatique. Dans cette section, nous aimerions donner un aperçu de nos efforts pour réduire notre impact direct et indirect sur l'environnement.



Durabilité environnementale

Impact direct sur l'environnement :

Réduction de l'empreinte carbone

En ce qui concerne notre empreinte carbone, nous prenons nos responsabilités lorsqu'il s'agit de réduire notre impact direct sur l'environnement. Voici quelques-unes des initiatives clés que nous avons prises pour réduire notre empreinte carbone :

Mobilité verte :

Nous encourageons la mobilité durable en favorisant l'utilisation des transports publics, des vélos et des véhicules électriques. Cela a non seulement contribué à une réduction significative des émissions, mais aussi à un environnement de travail plus sain pour nos employés. L'emplacement du bureau de FinFactor NV a été délibérément choisi près de la gare centrale d'Anvers pour encourager l'utilisation du train. Cette décision stratégique facilite l'accès au transport durable pour nos employés, nos partenaires commerciaux et notre clientèle, nous engageant ainsi dans une manière de travailler et de faire des affaires plus verte et plus respectueuse de l'environnement.

Faciliter le travail à domicile :

En facilitant le travail à domicile, nous avons réduit la nécessité de faire la navette entre le domicile et le lieu de travail, réduisant ainsi la consommation de carburant et les émissions. L'utilisation de Microsoft Teams pour les réunions à distance est bien établie. Toutes les réunions non essentielles sont organisées à distance afin de réduire les émissions et le temps de déplacement, entre autres. Cette approche a non seulement contribué à nos efforts en matière de développement durable, mais elle a également amélioré la flexibilité et l'efficacité de notre équipe. En même temps, elle crée un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Gestion efficace des déchets et de la consommation :

Nous nous engageons à réduire les déchets et à gérer notre consommation de manière judicieuse. Cela passe par des programmes de recyclage, la réduction des plastiques à usage unique et une utilisation prudente des ressources.



Politique d'investissement responsable

L'un des objectifs que nous nous sommes fixés chez FinFactor est d'intégrer le développement durable dans toutes nos activités d'investissement. Notre comité d'investissement spécialisé évalue non seulement le portefeuille investi par nos clients, mais aussi les conseils que nous leur donnons, en accordant une attention particulière aux questions de durabilité. Cela signifie que nous prenons en compte non seulement les objectifs financiers, mais aussi les préférences de nos clients en matière de développement durable, le cas échéant, lorsque nous prenons nos décisions d'investissement.

Nous attachons donc une grande importance à une communication ouverte et transparente avec nos clients. Nous sommes ainsi en mesure de nous assurer que les préférences de nos clients en matière de développement durable sont pleinement comprises et intégrées dans notre politique d'investissement.

Engagement (stratégie d'actionnariat actif) :

Chez FinFactor, nous reconnaissons l'importance de l'actionnariat actif comme moyen de susciter des changements positifs au sein des entreprises en termes de durabilité. Bien que notre taille limitée ne nous permette pas de diriger directement les entreprises par le biais de nos droits de vote, cela ne signifie pas que nous nous soustrayons à notre responsabilité en matière de développement durable. Nous nous engageons à ce que les entreprises dans lesquelles nous investissons adoptent des pratiques transparentes et éthiques et nous encourageons activement ces pratiques.

Intégration ESG :

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont essentiels dans nos décisions d'investissement. L'évaluation ESG est intégrée à notre processus d'investissement, ce qui nous permet d'identifier les entreprises ayant des scores élevés en matière de développement durable et de les inclure dans nos portefeuilles d'investissement. Parallèlement, nous respectons des normes strictes et évitons d'investir dans des entreprises dont les résultats ESG sont médiocres. Notre engagement en faveur de l'intégration des critères ESG reflète notre engagement en faveur de l'investissement durable et responsable.

Exclusion des entreprises présentant un risque de durabilité trop élevé :

Nous visons un portefeuille d'investissement conforme à nos valeurs fondamentales et à nos convictions éthiques. Cela signifie que nous excluons les entreprises ou les secteurs qui ne correspondent pas à nos valeurs. Nous prenons également au sérieux les normes universellement reconnues, telles que le Pacte mondial des Nations unies, et nous excluons les entreprises qui ne respectent pas ces normes. Ces exclusions nous permettent de nous assurer que nos investissements ne sont pas seulement rentables sur le plan financier, mais qu'ils contribuent également à un monde plus durable et plus juste.

Les risques liés au développement durable, tels que définis à l'article 2, paragraphe 22, du règlement (UE) 2019/2088, sont évalués avec soin et de manière approfondie dans les investissements potentiels. Si ces risques sont jugés importants, ces investissements sont exclus. Grâce à notre engagement en faveur d'évaluations minutieuses de la durabilité et de critères d'exclusion, nous contribuons activement à la protection de nos investisseurs et de notre planète, et construisons ensemble un avenir plus responsable.



Responsabilité sociale (Social)

Personnel

Chez FinFactor, nous considérons nos employés comme notre atout le plus précieux. Notre politique de développement durable inclut non seulement des considérations écologiques, mais aussi le bien-être et la satisfaction de notre personnel. Ci-dessous, nous aimerions donner un aperçu de nos efforts pour améliorer les aspects liés au personnel et souligner notre engagement en faveur d'un environnement de travail sain et inclusif.

Rémunération

FinFactor croit en une approche équilibrée en matière de rémunération, les risques liés au développement durable faisant partie intégrante de notre politique de rémunération. Notre objectif est d'offrir une rémunération juste et appropriée à tous nos employés, en tenant compte de leurs performances et de la formation requise pour promouvoir le développement durable.



Environnement de travail

Nous nous engageons à créer un environnement de travail qui favorise le bien-être et la satisfaction de nos employés. Voici quelques aspects clés :

- **Le bien-être** : Nous offrons un soutien et des initiatives en matière de santé physique et mentale pour veiller à ce que nos employés restent en bonne santé et équilibrés. Un confident indépendant a été nommé au sein de FinFactor, auquel tous les employés peuvent s'adresser à tout moment en cas de besoin.
- **Satisfaction des employés** : depuis la création de FinFactor, nous avons atteint un taux de rotation de 0%. Nous créons un environnement de travail où personne n'est un numéro et où l'on s'adresse à chacun par son prénom, créant ainsi une atmosphère informelle et inclusive. Nous reconnaissons également l'importance du renforcement de l'esprit d'équipe et créons une communauté soudée au sein de notre entreprise. Chaque année, nous organisons une activité ludique à laquelle chaque employé participe. Cela contribue certainement à créer une atmosphère de travail détendue. Notre "mardi pizza" mensuel offre à tous les employés l'occasion de manger ensemble, ce qui contribue à la cohésion, à la collégialité et à la détente.
- **Environnement de travail flexible** : nous soutenons le travail flexible afin de promouvoir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les outils nécessaires sont fournis à chaque employé, ce qui permet de travailler sur place. Cette approche donne à nos employés la liberté de choisir le moment et le lieu où ils peuvent travailler de la manière la plus productive et la plus confortable, tout en faisant partie d'un environnement de travail stimulant et inclusif. Elle favorise également l'efficacité et le bien-être de l'ensemble de l'équipe, tout en continuant à nourrir notre engagement en faveur d'un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée.
- **Culture** : nous valorisons une culture de méritocratie, d'ouverture, d'honnêteté et de transparence, où chaque employé a la possibilité de contribuer et d'être entendu.
- **Sécurité** : nous ne tolérons pas le harcèlement ou les représailles à l'encontre d'autrui et nous nous efforçons de créer un environnement de travail sûr et respectueux.
- **FinFactor** attache une grande importance aux aspects mentionnés ci-dessus. Au cours des deux dernières années et demie, le nombre d'employés a augmenté de 33%. Ceci témoigne du fait que FinFactor crée un environnement agréable pour ses employés avec le soutien nécessaire aux talents et au développement de chacun.

Développement et éducation

Nous encourageons le développement continu par le biais de formations et d'opportunités de croissance pour tous nos employés. Cela leur permet de développer leurs compétences et leur carrière au sein de FinFactor.

Inclusion et diversité

Tous les employés de FinFactor sont unis par un objectif commun, celui de partager l'intérêt et le succès de l'entreprise. Le service au client, la loyauté envers l'employeur et la coopération avec les collègues sont pour nous synonymes de compétence et d'honnêteté.

Vis-à-vis des autres parties prenantes de l'entreprise, cela signifie qu'aucun comportement discriminatoire fondé sur les idées, la race ou le sexe ne sera toléré. Toute forme de comportement de harcèlement, qu'il soit de nature sexuelle ou fondé sur l'autorité hiérarchique, est interdite.

En effet, chez FinFactor, nous accueillons toute personne qui partage nos valeurs d'entreprise, indépendamment de son sexe, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa nationalité, de sa race, de sa couleur, de son appartenance ethnique, de sa religion ou de son handicap. La diversité des genres est présente à tous les niveaux de notre entreprise et nous nous engageons à favoriser l'inclusion, la diversité et l'égalité dans tous les aspects de notre organisation. Chaque employé est traité avec le respect qui lui est dû et bénéficie de la confiance et du soutien professionnel dont il a besoin.



Responsabilité sociale (Social)

Satisfaction des clients

Pour nous, le client est au centre de nos préoccupations et nous reconnaissons que chaque client a ses propres objectifs et préférences en matière de développement durable. C'est pourquoi nous sommes très attachés à une approche centrée sur le client, qui lui permet de nous faire part de ses préférences en matière de développement durable de manière transparente et accessible.

Traduire les préférences des clients en investissements durables est un élément important de notre modèle de développement durable. Nos conseillers financiers experts travaillent en étroite collaboration avec nos clients pour comprendre leurs objectifs de durabilité et les traduire en stratégies d'investissement spécifiques.

Ces stratégies sont les suivantes :

Fonds d'investissement durable :

Nous offrons à nos clients la possibilité d'investir dans des fonds d'investissement qui ont été sélectionnés en fonction de critères de durabilité. Les clients peuvent choisir parmi un large éventail de secteurs, tels que les énergies renouvelables, les technologies environnementales et les investissements à impact social.

Sélection de titres individuels :

Pour les clients qui souhaitent une approche plus personnalisée, nous offrons la possibilité de sélectionner des actions individuelles qui répondent à leurs préférences en matière de durabilité. Nos experts effectuent des recherches approfondies et formulent des recommandations pour s'assurer que les investissements sélectionnés correspondent aux valeurs du client.

Éducation et sensibilisation :

Nous croyons au pouvoir de l'éducation. C'est pourquoi nous fournissons le matériel pédagogique et les séminaires nécessaires pour informer les clients sur l'ISR et l'impact qu'ils peuvent avoir en alignant leur portefeuille sur leurs valeurs. Dans le cadre de la formation ESG, nos employés reçoivent également les outils nécessaires pour se tenir au courant de l'évolution constante de la législation.

Responsabilité sociale (Social)

Engagement communautaire

Philippe Mahieu (EHSAL Management School) et Steven Nuyts (EHSAL Management School), tous deux administrateurs expérimentés de FinFactor, transmettent leurs connaissances et leur expérience à la nouvelle génération d'étudiants en donnant des conférences attrayantes et inspirantes. Ce faisant, ils jettent un pont entre l'expérience et l'innovation, contribuant indirectement à un avenir plus durable en inspirant les jeunes.

Plusieurs initiatives philanthropiques, telles que "Leuven Speelt" et "Jazz Damme", entre autres, jouent un rôle important dans le soutien de diverses causes sociales et la promotion des arts et de la culture, contribuant ainsi de manière significative à la société.

Ces initiatives sont organisées et/ou parrainées par FinFactor, ce qui renforce leur capacité à contribuer à leurs communautés et au monde de la musique et des arts. L'implication de FinFactor dans ces initiatives démontre son engagement dans le domaine de la charité et du développement culturel, et leur impact positif sur la société et la communauté artistique. Ce soutien financier contribue à la croissance, à la diversité et à l'accessibilité des événements culturels, ainsi qu'à une société plus riche et plus inclusive.



Conseil d'administration (Governance)

Conseil

Indépendance du conseil d'administration

FinFactor NV accorde une grande importance à l'indépendance du conseil d'administration. Le conseil d'administration est dirigé par un administrateur indépendant dans le rôle de président, qui veille à ce que la prise de décision et l'orientation stratégique soient libres de toute influence extérieure. Cela permet de garantir que les intérêts de nos clients et les objectifs de durabilité à long terme sont toujours prioritaires.

Intégration des risques liés au développement durable

Nous reconnaissons l'importance des risques liés au développement durable dans la prise de décision. C'est pourquoi, le cas échéant, toute question relative au développement durable est régulièrement inscrite à l'ordre du jour du conseil d'administration et du comité d'investissement. Ces questions comprennent les risques environnementaux, la responsabilité sociale et les questions de gouvernance. En outre, des rapports sont régulièrement établis sur les progrès et la prise en compte des risques liés au développement durable, afin de garantir qu'ils reçoivent l'attention qu'ils méritent.

Des processus décisionnels transparents

Dans nos processus de décision, la transparence est une exigence essentielle. Nous comprenons que les considérations sociales et environnementales jouent un rôle crucial dans les entreprises modernes. C'est pourquoi nous impliquons activement les employés dans la prise de décision et veillons à ce que nos structures de rémunération soient conformes à nos valeurs, telles que l'orientation client.

En outre, nous identifions les conflits d'intérêts (potentiels) au moyen d'un processus d'inventaire et nous les signalons régulièrement à notre conseil d'administration. Nous suivons et appliquons strictement les procédures mentionnées à l'article 7:96 du Code des sociétés afin d'éviter et de gérer les conflits d'intérêts. Notre politique en matière de conflits d'intérêts peut également être consultée à tout moment sur notre site web.

Contrôles des risques et de la conformité dans les relations avec les clients

Lorsque nous nouons des relations avec nos clients, nous accordons une attention particulière aux contrôles de risque et de conformité, qui portent également sur les questions ESG (environnement, social et gouvernance). Nous nous assurons ainsi que les clients avec lesquels nous nous engageons partagent nos normes et nos valeurs en matière de développement durable. Cette approche prudente nous aide à prendre des décisions d'investissement responsables et à nous assurer que nous ne nous impliquons pas dans des activités qui entrent en conflit avec nos objectifs de développement durable.

Transparence vis-à-vis des clients

La transparence vis-à-vis de nos clients est d'une importance capitale pour nous. Nous informons et conseillons nos clients sur les facteurs de durabilité qui peuvent influencer leurs décisions d'investissement. Cela leur permet de faire des choix éclairés, conformes à leurs propres objectifs et valeurs en matière de développement durable.

Chez FinFactor NV, nous restons attachés au développement durable dans toutes nos pratiques commerciales et nos décisions de gouvernance. Nous pensons que cette approche n'est pas seulement dans l'intérêt de nos clients, mais qu'elle contribue également à avoir un impact positif sur la société et l'environnement dans son ensemble. Nous nous efforçons de montrer l'exemple et de prendre au sérieux nos responsabilités en matière de développement durable.



Protection des données et de la vie privée

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, nous attachons une grande importance à la protection des données personnelles et de la vie privée. Il s'agit en effet d'un aspect fondamental et essentiel de notre engagement à exercer nos activités de manière responsable et éthique. Nous nous engageons à respecter les normes les plus strictes en matière de protection des données et à sauvegarder les droits de nos clients. Ce rapport sur le développement durable confirme notre engagement à être conforme aux normes AVG et à respecter et protéger la vie privée de nos clients et partenaires. Nous sommes très transparents à l'égard de nos clients. Ils peuvent consulter notre politique de confidentialité et notre déclaration de protection des données à tout moment sur notre site web.

Conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD)

FinFactor SA respecte strictement le règlement général sur la protection des données (RGPD). Le GDPR s'applique au traitement des données personnelles⁶ dans des processus entièrement ou partiellement automatisés, ainsi qu'aux données stockées dans des fichiers ou destinées à y être incluses. Cette conformité s'applique à toutes les personnes concernées, y compris :

- Clients potentiels
- Clients actuels
- Ex-clients
- Représentants
- Bénéficiaires ultimes
- Bénéficiaires qui ont actuellement une relation contractuelle avec FinFactor SA

⁶ Le terme "données à caractère personnel" doit être entendu au sens de l'article 4, 1) AVG.

Protection des données et de la vie privée

Accès aux données par les clients

Vos données personnelles seront traitées et stockées par FinFactor SA lorsque vous :

- Prend rendez-vous avec nous et fournit les informations nécessaires pour entamer une relation d'affaires.
- Participe à l'un des événements que nous organisons.
- nous fournit des données publiques par l'intermédiaire de registres publics de bénéficiaires, de bases de données financières, de bases de données relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de sources en ligne ou de médias traditionnels.

Les données personnelles que nous traitons comprennent, mais ne sont pas limitées à :

- Informations relatives à l'identité, telles que le nom, l'adresse, l'âge et les copies des documents d'identité.
- Nationalité, numéros d'identification fiscale et autres données d'identification pertinentes.
- Coordonnées, telles que les adresses électroniques et les numéros de téléphone.
- Données financières, y compris les numéros de compte et les données relatives aux transactions.
- les données relatives aux profils d'investissement et à la capacité financière
- Enregistrements de conversations téléphoniques dans le cadre de notre accord avec le client.
- Paramètres préférés relatifs aux canaux de communication.



Protection des données et de la vie privée

Traitement des données à caractère personnel

Conformément à l'article 4, 2) du règlement général sur la protection des données (RGPD), FinFactor effectue le traitement des données à caractère personnel aux fins suivantes :

- Respecter nos obligations contractuelles à l'égard des clients.
- Respecter les obligations légales.
- Respecter les obligations découlant de la législation contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme.
- Respecter les exigences de la réglementation MiFID II.

Il est important de noter que ce traitement de données à caractère personnel a une portée limitée et spécifique et qu'il n'a lieu que pour atteindre les objectifs susmentionnés. En outre, nous tenons à souligner que ces données seront conservées pendant une période maximale de cinq ans après la fin de la relation avec le client. Cette période de conservation est conforme aux réglementations applicables et sert à respecter les exigences légales et les lignes directrices de la politique interne. FinFactor met tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la protection des données de ses clients de manière appropriée et sécurisée.



Protection des données et de la vie privée

Droits des consommateurs

Les clients ont plusieurs droits concernant leurs données personnelles, ce qui est souligné par notre engagement en faveur de la protection des données et de la vie privée. Il s'agit notamment des droits suivants :

- Le droit à l'information.
- Le droit d'accès aux données à caractère personnel.
- Le droit de faire corriger les données à caractère personnel.
- Le droit de transférer des données à des tiers.
- Le droit de s'opposer à certains traitements de données et éventuellement de retirer son consentement.
- Le droit à l'effacement des données à caractère personnel, à l'exception des exigences légales ou des obligations contractuelles.
- Le droit de s'opposer au traitement des données à caractère personnel et à la prise de décision automatisée.
- Le droit à la limitation du traitement des données, en fonction des circonstances individuelles.



En bref, chez FinFactor NV, nous ne considérons pas la durabilité comme une simple obligation, mais plutôt comme une puissante opportunité de façonner activement l'avenir et de créer la valeur nécessaire, à la fois pour nos clients estimés et pour la société dans son ensemble. Nous restons indéfectiblement attachés à nos principes fondamentaux de transparence et d'investissement responsable, qui constituent le fondement de notre activité. Ces principes reflètent notre conviction profonde que l'investissement ne doit pas seulement générer des profits, mais aussi avoir un impact positif sur l'environnement, la société et la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Notre poursuite inlassable d'objectifs financiers durables découle de ces valeurs et nous motive à innover constamment et à contribuer à un monde plus durable. En effet, notre objectif est de travailler avec nos clients pour construire un avenir financier plus inclusif et plus durable qui place les intérêts de chacun au premier plan, conformément à nos valeurs fondamentales.

Ensemble, nous construisons un avenir meilleur pour nous tous, où la croissance financière va de pair avec l'amélioration du monde qui nous entoure.

Rédacteur en chef : Jeff Poedts

Comité éditorial : Natacha Claes

Rédaction finale : Natacha Claes et Steve Van Haelst

